

Edition du 25/05/2015 Validé le 25/05/2015  
Page : 1/2

MAIRIE DE SAINT JULIEN MONTDENIS  
Le Bourg

Maitre d'ouvrage  
Nom :

73870 SAINT JULIEN MONTDENIS

Réf. Client :

Tel : 04 79 59 60 85

Fax : 04 79 59 59 26

## Rapport d'essai du dossier n° 150512 006048 01 Echantillon n° 111959

Type d'installation :	Unité de Distribution	Type d'analyse :	D101+D201
Commune ou Syndicat :	SAINT JULIEN MONTDENIS	Type d'eau :	Distribuée Désinfectée
Nom de l'installation :	ST JULIEN MONTDENIS LE CLARET	Motif :	Contrôle Sanitaire
Code PSV :	0000003462	Préleveur :	SAVOIE LABO J. Colombat
Point de surveillance :	LE CLARET	Date et heure prélèvement et mesures in situ :	12/05/2015 10:58
Localisation précise :	RATEL Monique Lingerie	Date de dépôt :	12/05/2015
		Date de mise en analyse :	12/05/2015

### CONDITIONS DE PRELEVEMENT

Météo : SOLEIL

Démontage avant prélèvement : Oui

Type de traitement de l'eau : UV

Désinfection du point de prélèvement : Alcool

Point de prélèvement : Mélangeur

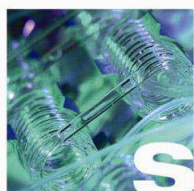
Outils de prélèvement : Aucun

Remarques : sur la Prestation: Aucune / sur l'échantillon: Aucune

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (incertitudes établies par le laboratoire et communiquées sur demande) Ce rapport annule et remplace tout rapport partiel émis précédemment.

LQ = Limites de qualité (valeurs impératives de qualité) / RQ = Références de qualité (valeurs indicatives de suivi des installations de production et distribution) selon arrêté ci dessous

Paramètres	RESULTATS	LQ	RQ	Unités	Méthodes
<b>PRELEVEMENT D'ECHANTILLON</b>					
# Prélèvement instantané (prise d'échantill. unique)					FDT 90-520
<b>MESURES DE TERRAIN</b>					
Aspect (in situ)	Acceptable			.	Méthode interne
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable		Acceptable	.	NF EN ISO 7887 sect.2
Odeur (in situ)	Acceptable		Acceptable	.	NF EN 1622 annexe C.
# Température de l'eau et de mesure (in situ)	16.3		25	°C	Meth. Interne PVMDT_M07
# pH (in situ)	8.0		6.5 à 9.0	Unité pH	NF EN ISO 10523
# Conductivité (corrigée à 25°C par compensation) (i	316		200...1100	µS/cm	NF EN 27888
# Chlore libre (in situ)	N.M.			mg/L	NF EN ISO 7393-2
# Chlore total (in situ)	N.M.			mg/L	NF EN ISO 7393-2
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
# Microorganismes aérobies revivifiables à 36°C	11			ufc/mL	NF EN ISO 6222
# Microorganismes aérobies revivifiables à 22°C	< 1			ufc/mL	NF EN ISO 6222
# Coliformes	< 1		< 1	ufc/100mL	NF EN ISO 9308-1
# Escherichia coli	< 1	< 1		ufc/100mL	NF EN ISO 9308-1
# Entérocoques	< 1	< 1		ufc/100mL	NF EN ISO 7899-2
<b>PARAMETRES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Saveur (qualitatif)	Acceptable		Acceptable		NF EN 1622 annexe C
<b>PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES</b>					
# Turbidité	< 0.20		2	NFU	NF EN ISO 7027



Paramètres	RESULTATS	LQ	RQ	Unités	Méthodes
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
# Ammonium (NH4)	< 0.03		0.1	mg/L NH4	Meth interne EPSPA_M05
# Nitrites (NO2)	< 0.01	0.5		mg/L NO2	NF EN ISO 10304-1
<b>MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>					
# Antimoine	0.14	5		µg/L	NF EN ISO 17294-2
# Cadmium	< 0.02	5		µg/L	NF EN ISO 17294-2
# Chrome	< 0.5	50		µg/L	NF EN ISO 17294-2
# Cuivre	3.0	2000	1000	µg/L	NF EN ISO 17294-2
# Fer	20.4		200	µg/L	Meth. Interne PMICP_M09 selon NF EN ISO 17294-2
# Nickel	< 1	20		µg/L	NF EN ISO 17294-2
# Plomb	0.089	10		µg/L	NF EN ISO 17294-2
<b>HYDROCARBURES POLYAROMATIQUES</b>					
# Benzo (b) Fluoranthène	< 0.005			µg/L	Meth. Interne POMS_M09
# Benzo (k) Fluoranthène	< 0.005			µg/L	Meth. Interne POMS_M09
# Benzo (ghi) Pérylène	< 0.001			µg/L	Meth. Interne POMS_M09
# Indéno (1,2,3,c,d) Pyrène	< 0.001			µg/L	Meth. Interne POMS_M09
HAP (total 4 substances)	< 0.012	0.1		µg/L	Calcul
# Benzo (a) Pyrène	< 0.005	0.01		µg/L	Meth. Interne POMS_M09
<b>COMP. ORG. VOLATILS ET SEMI-VOLATILS</b>					
# Chlorure de vinyle	< 0.25	0.5		µg/L	Meth. Interne POMS_M07 selon NF EN ISO 10301
<b>DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES</b>					
# Acrylamide	< 0.1	0.1		µg/L	Meth. Interne POLMS_M08
# Epichlorhydrine	< 0.1	0.1		µg/L	Meth. Interne POMS_M17

# = Paramètre accrédité N.M. = Non Mesuré UFC = Unité Formant Colonie

Résultats microbiologiques : selon la norme NF EN ISO 8199 (2008), les résultats dont le dénombrement est compris entre 1 et 3 indiquent la présence avec une fidélité de résultat quantifié faible, ceux entre 4 et 9 sont des nombres estimés.

## EAU RESPECTANT LES LIMITES ET REFERENCES DE QUALITE FIXEES PAR L'ARRETE DU 11 JANVIER 2007 POUR LES PARAMETRES MESURES

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons soumis au Laboratoire, tels qu'ils sont définis dans le présent document. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme d'un facsimilé photographique intégral. Il comporte 2 pages. L'accréditation de la section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont marqués par le signe dièse "#" devant chaque paramètre. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) et IAF (International Accreditation Forum) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

Responsable technique  
Claire Zorio-Prachin

Technolac - 23 allée du lac d'aiguebelette - BP 251 - 73374 Le Bourget-du-Lac - Tél. : 04 79 25 37 25 - Fax : 04 79 25 30 39 - www.savoie-labo.fr  
SAS au capital de 750 000 € - R.C.S Chambéry 390 319 192 - SIRET 390 319 192 00014 - APE 7120B - N° TVA Intracommunautaire FR 63 390 319 192